



Apport en numeraire sur compte courant SARL

Par francoisepoussin, le 28/02/2013 à 16:53

Bonjour,

SARL au capital variable, quand nous l'avons crée nous avons mis (2 associés dont un gérant égalitaire non rémunéré)500 €.

Ce dernier mois on a versé du compte perso gérant 2 chèques sur compte courant de la société, afin de pouvoir acheter le stock.

Comment rentrer comptablement ces sommes?

Merci de votre retour.